

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉFECTURE DU MORBIHAN – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BRETAGNE

Vannes, le 17/04/2021

COVID-19 dans le Morbihan : créneaux dédiés aux professionnels prioritaires de plus de 55 ans en centres de vaccination

Alors que la campagne vaccinale poursuit son accélération avec l'extension à de nouvelles catégories de population, le Gouvernement a souhaité faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme les plus exposés au virus. Ainsi, depuis ce samedi 17 avril, des créneaux dédiés sont ouverts dans plusieurs centres de vaccination en Bretagne, mobilisant le vaccin Astrazeneca.

Dans le département du Morbihan, trois centres sont mobilisés :

- **le centre de vaccination de Lorient Base qui accueille ce samedi 17 avril** les professionnels prioritaires sur rendez-vous via le lien suivant :
<https://www.keldoc.com/centre-hospitalier-regional/lorient-56100/groupe-hospitalier-bretagne-sud-lorient-hopital-duscorff/> centre-de-vaccination-k2-lorient-la-base?motive=94837&category=3525&cabinet=16910&specialty=144&agenda=51304,51305,51302,51303

- **le centre de vaccination de Kerkado (Vannes) qui propose le même dispositif les lundi 19 et mercredi 21 avril.** Les prises de rendez-vous sont possible via le lien suivant :
<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/vannes/ghba-centre-de-vaccination-covid19-reserve-uniquement-aux-enseignants-atsem-pompiers-forces-de-l-ordre-personnel-penitencier-et-professionnels-de-la-petite-enfance-de-55-ans>

- **le centre de vaccination du Complexe sportif de Kerentré (Pontivy) qui propose le même dispositif les mardi 20 et jeudi 22 avril.** Les prises de rendez-vous sont possible via le lien suivant :
<https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/pontivy-56300/centre-hospitalier-centre-bretagne/centre-de-vaccination-du-centre-hospitalier-centre-bretagne?cabinet=16610&specialty=144>
ou par la plateforme téléphonique : 09.74.19.99.63

Liste des professionnels concernés sous réserve d'être âgés de plus de 55 ans :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées,
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles),
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap),
- les professionnels de la petite enfance, dont les assistants maternels,
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance
- les policiers nationaux,
- les gendarmes,
- les policiers municipaux,
- les surveillants pénitentiaires
- Les personnels techniques des collectivités territoriales intervenant dans les établissements scolaires
- Les agents de surveillance des douanes

Une fois le rendez-vous pris, il convient de se présenter avec un justificatif d'éligibilité (carte professionnelle pour les fonctionnaires notamment, déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés) ainsi que d'une pièce d'identité et d'une carte vitale ou d'une attestation de droits.

Comme toute personne de plus de 55 ans, ces professionnels peuvent également choisir de se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins, des pharmaciens et des infirmiers.

Contact presse :

Préfecture du Morbihan : 02 97 54 87 23

pref-communication@morbihan.gouv.fr

ARS Bretagne : 02 22 06 72 28

ars-bretagne-communication@ars.sante.fr